

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre
Commune d'ANDRYES

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 DÉCEMBRE 2024**

Présents : Mesdames Élodie FLEURY ; Catherine GUYARD ; Martine STEIN ; Messieurs Florian BIZARD ; Thierry DELHOMME ; Jean-Marc LÉGER ; Julien TISSIER lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames Marie-Caroline BLANCHOT ; Marine PINON ; Messieurs Jean BEYRAND (pouvoir à Jean-Marc LÉGER) ; Jérôme FAVIER.

Secrétaire de séance : Catherine GUYARD

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 novembre 2024 ;
- Délibération portant motion relative à la situation financière du Département et des Collectivités de l'Yonne ;
- Délibération portant approbation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés adopté par la Communauté de Communes ;
- Délibération portant adhésion au CDG54 et désignation du Délégué à la Protection des Données ;
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 19h30

Ajout d'un point à l'ordre du jour

- Délibération Prix de Location de Parcelle ZB 0033 dit Champ des Pauvres

Délibération Prix de Location de Parcelle ZB 0033 dit Champ des Pauvres

Suite au bail signé l'an dernier concernant le Champ des Pauvres (Surgy), il convient d'en fixer le loyer annuel. Monsieur le Maire propose la somme de 100,00€. Le conseil approuve à l'unanimité.



Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 novembre 2024

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération portant motion relative à la situation financière du Département et des Collectivités de l'Yonne ;

Au dernier conseil, la motion avait été adoptée à l'unanimité. Toutefois le Département souhaitait qu'une délibération soit prise. Le conseil approuve à l'unanimité, par solidarité avec le Département.

Délibération portant approbation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés adopté par la Communauté de Communes ;

Le règlement a été modifié au niveau de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre. Il convient de valider ce règlement au niveau local. Le conseil approuve avec 2 abstentions et 6 voix pour.

Délibération portant adhésion au CDG54 et désignation du Délégué à la Protection des Données ;

Le RGPD est un ensemble de processus qui permet de protéger les données personnelles qui sont traitées dans les collectivités et les entreprises.

En 2022, une convention avec le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle (CDG 54) a été prise, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de la renouveler pour la période 2024-2026.

Questions diverses

- Table de ping-pong de l'aire de jeux : proposition de ne changer que le plateau pour un coût de 1151,00€. Le conseil approuve cette solution.
- Le repas des aînés accueillera environ 66 personnes.
- Défense incendie Villepreney : Un devis a été réalisé pour l'installation de 2 prises d'eau. Coût : 3 264,00 €
- Les vœux du Maire se dérouleront le samedi **11** janvier 2025 à 17h30

La séance est levée à 21h10.

Prochain conseil : mercredi 8 janvier 2025 à 19h30.

La secrétaire de séance
Catherine GUYARD



Le Maire
Jean-Marc LÉGER

